



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2410

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Nettoyage et inspection des réseaux aérauliques dans les immeubles et ouvrages gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques des sites autres que l'Hôtel de Communauté - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2410**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Nettoyage et inspection des réseaux aérauliques dans les immeubles et ouvrages gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques des sites autres que l'Hôtel de Communauté - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les immeubles et ouvrages gérés par la Communauté urbaine de Lyon sont équipés de réseaux aérauliques afin d'assurer le renouvellement de l'air nécessaire dans des locaux fermés où le personnel est appelé à séjourner.

Dans le cadre des dispositions du code du travail, ces réseaux doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et faire l'objet de contrôles réguliers, assurés éventuellement par un organisme agréé.

De plus, en ce qui concerne l'Hôtel de Communauté, qui est un établissement recevant du public, la réglementation incendie rend obligatoire le nettoyage des circuits d'extraction d'air vicié et de graisses.

Par conséquent, et compte tenu de l'importance du patrimoine immobilier communautaire, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés ayant pour objet le nettoyage et l'inspection des réseaux aérauliques dans les immeubles et ouvrages gérés par la Communauté urbaine.

Ces prestations ont fait l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques de l'Hôtel de Communauté,
- lot n° 2 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques des sites autres que l'Hôtel de Communauté.

Elles comprennent l'inspection vidéo, le dépannage, le nettoyage et la décontamination des réseaux aérauliques (grilles, bouches, gaines, caissons d'extraction, centrales de traitement d'air) de l'Hôtel de Communauté, d'une part, et des autres sites communautaires, d'autre part.

En ce qui concerne le lot n° 2, le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année. Le lot n° 1 fait l'objet d'une décision au Bureau du 7 septembre 2011.

La mise en œuvre concrète des prestations n'étant pas planifiée et devant se faire ponctuellement à la demande des services concernés, le marché ne comporterait aucun engagement annuel de commande minimum et maximum. Le montant estimatif est de 320 000 € HT en moyenne par an, soit sur 4 ans de 1 280 000 € HT (1 530 880 € TTC).

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 juillet 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise IGIENAIR pour le marché à bons de commande sans engagement de commande, d'une durée de un an ferme reconductible 3 fois une année.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n°2 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques des sites autres que l'Hôtel de Communauté avec l'entreprise IGIENAIR, pour un montant estimatif de 1 280 000 € HT, soit 1 530 880 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 615 220 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.